

Règlement Tournoi Promobad de Montigny les Cormeilles.

Samedi 17 mai – Ouvert aux minibad de 2017, poussins, benjamins et juniors.

Article 1.

- 1.1 Le tournoi a été déclaré et autorisé sur Poona sous le numéro en cours.
- 1.2 Le tournoi se déroule au gymnase COSEC et Espace Léonard de Vinci allée Louis David 95370 Montigny Lès Cormeilles.
- 1.3 La compétition se déroulera sur 09 terrains.
- 1.4 Les horaires de la compétition seront l'échéancier établi lors de la clôture des inscriptions et disponible dans le gymnase le jour de la compétition. Les joueurs devront se présenter à la table de marque à leur arrivée et devront être encadrés par un responsable majeur tout le long de la compétition.
- 1.5 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, incidents ou accidents durant le temps de la compétition.

Article 2

Les matchs se disputeront sur terrain normal pour les benjamins et juniors. Pour les minibad 2017 et poussins, le terrain sera amputé du couloir du fond.

Article 3

Tout participant doit être licencié au jour du tirage au sort.

Article 4.

Le découpage se fera en 6 catégories maximum.
Poussins/minibad 2017 hommes et femmes.
Benjamins hommes et femmes, les classements autorisés seront de NC à D8.
Juniors hommes et femmes, les classements autorisés seront de NC à D8.

L'organisation se laisse la possibilité de faire des séries en fonction du nombre de joueurs.

Les tableaux sont organisés par poule de 4 puis par tableau à élimination directe si le nombre de joueurs le permet. Il y aura 2 sortants par poules avec petite finale.

L'organisation se laisse le droit de fusionner les catégories en cas de faible affluence.

Article 5.

Le droit d'inscription est de 10€. L'inscription et le règlement se feront sur Badnet. Aucune inscription ne sera prise par mail.

Article 6.

Pour chaque tableau, le nombre de participants sera limité. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente sera constituée.

Article 7.

La date limite d'inscription est fixée au 1er mai 2025.
La date du tirage au sort et de la constitution des tableaux sera le 03 mai 2025. Les convocations seront envoyées aux clubs et figureront sur Badnet.

Article 8

Les volants, pour tous les joueurs seront en plumes et seront à la charge des joueurs.
Le volant officiel sera le RSL 3.

Article 9

Tous les matchs se dérouleront en auto-arbitrage.
Un arbitre ou faisant office pourra être désigné par l'organisateur.

Article 10

Le coaching sera autorisé entre les sets et à la pause à 11 pour les benjamins et juniors et à 8 pour les deux premiers sets et à 6 dans le dernier set pour les poussins/minibad 2017.

Article 11

Benjamins/juniors :

Les matchs seront joués en 2 sets gagnants de 21 points avec un écart de 2 points ou le premier à 30 points.

Minibad 2017/poussins :

Ronde suisse en 2 sets gagnants de 15 points avec 2 points d'écart ou le premier à 20 points ; le dernier set en 11 points avec deux points d'écart ou le premier à 15 points.

Article 12

Le temps d'échauffement est de 5 minutes. Ce temps commence à l'appel du match.

Article 13

Le temps de repos entre les matchs sera de 20 minutes au minimum.

Article 14

Une buvette sera mise en place.

Article 15

Les responsables du tournoi sont Joël Castaing et Pascal Moisseron. Ils seront joignables par mail à l'adresse suivante : lpi.tournoi@gmail.com

Article 16

L'inscription à ce tournoi consent la cessation des droits à l'image.

Article 17

Le règlement sur les tenues vestimentaires s'appliquera pendant toute la durée de la compétition consultable sur ce lien :

<https://www.ffbad.org/lafederation-textes-officiels-le-guide-du-badminton>

Article 18

Toute inscription au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.

Article 19

Ce tournoi se déroulera en fonction des mesures sanitaires en vigueur au jour de la compétition.